

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 JUIN 2024 À 19H30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 3 juin 2024 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #3 Marie-Josée Déry
Siège #4 Albert Lacroix
Siège #5 Louiselle Trottier
Siège #6 Norman Heppell

Absent(s) : Siège #1 Marc-Antoine Leduc

Vacant : Siège #2

Tous formants quorum.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE

Il est 19h30, le maire, Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024

4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES

4.1 Dépôt des rapports

4.2 Dépôt et adoption des comptes

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Assurance de la municipalité

5.2 Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec

5.3 Archivage

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE

6.1 Aucun

7. TRANSPORT

7.1 Formation SIMDUT

8. HYGIÈNE DU MILIEU

105-24

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 JUIN 2024 À 19H30**

8.1 CRECQ - caractérisation des bandes riveraines

9. SANTÉ ET BIEN ÊTRE

9.1 Aucun

10. URBANISME

10.1 Aucun

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Fonds de la ruralité

11.2 Réparation cabane de pétanque

11.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉ(E)S (MADA)

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CORRESPONDANCE

14. VARIA

14.1 Aucun

15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 6 mai 2024 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DES RAPPORTS ET ADOPTION DES COMPTES

4.1 DÉPÔT DES RAPPORTS

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

Rapports des Pompiers :	4 sorties	1647.57 \$
	Travaux	718 \$
	Pratique	305 \$
	Réunion officier	0 \$
	Formation	0 \$
Rapports des Premiers Répondants :	7 sorties	975 \$

sont déposés et classés au mérite.

4.2 DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

Mai 2024

106-24

107-24

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 JUIN 2024 À 19H30**

Facture incompressibles acquittées; Factures déjà approuvées par résolutions et Remboursement de taxes et autres	169 735,67 \$
Liste des factures à approuver	28 721,33 \$
Salaires	21 638,40 \$

ADOPTÉ**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

108-24

5.1 ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des assurances de la municipalité à FQM Assurances au montant de 27 303,41 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

109-24

5.2 DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81 et celle de la Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot, par la résolution numéro 139-05-2024, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT que le taux de taxes de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCES

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Drummondville, monsieur André Lamontagne, à la MRC de Drummondville, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et aux Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

110-24

5.3 ARCHIVAGE

CONSIDÉRANT que l'archivage est essentiel pour le bon fonctionnement de la municipalité

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 JUIN 2024 À 19H30**

de prolonger le contrat de Mme Suzanne Cholette pour faire l'archivage des dossiers de la municipalité jusqu'à la fin du mois de mars 2025, à raison de 2 jours par semaine.

ADOP

7. TRANSPORT

111-24

7.1 FORMATION SIMDUT

CONSIDÉRANT que l'on doit garder à jour les guides SIMDUT pour se conformer aux normes de la CNESST;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults offre de se regrouper pour faire une formation en présentiel dans leur municipalité;

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers que l'inspecteur municipal, M. Yannick St-Onge, suive la formation de SIMDUT offert par la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults au coût de 114,29\$.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

112-24

8.1 CRECQ - CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES

CONSIDÉRANT que le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT l'action 1.1.4 du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) : « Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC »;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond (MRC13640/02/24);

CONSIDÉRANT QUE le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 250 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis au CRECQ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) employés du CRECQ seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines.

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil de la municipalité de Saint-Eugène désigne Geena Lemire et Émile Leblanc comme inspectrice adjointe et inspecteur adjoint, les autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toutes l'informations recueillies aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

113-24

11.1 FONDS DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Eugène souhaite profiter du fonds de la ruralité offert par la MRC de Drummond;

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 JUIN 2024 À 19H30**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Eugène souhaite ajouter un module de jeu dans le parc Lou Brouillard;

Il est proposé par Marie-Josée Déry, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une aide financière au montant de 25 000\$ au Programme sur le Fonds de la Ruralité pour ajouter un module de jeu au parc Lou Brouillard de Saint-Eugène.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document se rapportant à cette demande.

ADOPTÉ

114-24

11.2 RÉPARATION CABANE DE PÉTANQUE

CONSIDÉRANT que la FADOQ a fait la demande de réparer le toit de la cabane de pétanque;

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers que le toit de la cabane de pétanque soit réparer pour un montant d'environ 510\$.

115-24

11.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉ(E)S (MADA)

CONSIDÉRANT QUE le secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aîné(e)s au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA permet de soutenir financièrement l'embauche d'une ressource devant jouer le rôle de coordonnateur MADA au sein d'une MRC engagée dans une démarche MADA,

CONSIDÉRANT QUE cette ressource est appelée à exercer un rôle pivot sur le territoire, en coordonnant la mise en œuvre et le suivi des plans d'action au bénéfice des aînés, à assurer la concertation et à la mobilisation nécessaire ainsi qu'à veiller aux transferts des connaissances nécessaires à l'adoption des meilleures pratiques;

CONSIDÉRANT QUE la personne chargée de la démarche MADA participera à l'implantation d'activités et de programme adaptés aux aîné(e)s selon leurs besoins, soutiendra la municipalité dans la mise en œuvre de leur plan d'action, améliorera la diffusion d'informations pertinentes, développera des partenariats avec les organismes de la région, étudiera l'évolution du plan d'action et développera des projets collectifs entre les municipalités participantes.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond s'est engagée auprès du Gouvernement du Québec à mener à bien la démarche MADA avec les 16 municipalités participantes de la MRC de Drummond à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA); Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-Du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-De-Kingsey, Saint-Germain-De-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire.

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage MADA a été formé, dont le principal mandat est de suivre et de soutenir les actions pour les aîné(e)s lors du processus et tout au long de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner une personne représentant la MRC de Drummond pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la municipalité.

N° de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 JUIN 2024 À 19H30**

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Marie-Josée Déry et résolu à l'unanimité des conseillers D'AUTORISER la municipalité à la réalisation des objectifs du plan d'action MADA sous la coordination de la responsable MADA de la MRC de Drummond dans le cadre du volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés du programme Municipalités amies des aînés (MADA)

ADOPTÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présente à la période de questions, diverses questions sont adressées au conseil.

13. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBÉE

Il est proposé par Norman Heppell, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19h44.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

Gilles Beauregard
Maire

Marie-Eve Cholette
Directrice générale / greffière-trésorière

116-24